

AUGMENTATION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre le reclassement des agents communaux pouvant bénéficier d'un avancement de grade ou reçus aux concours organisés par la Commune de Saint-Denis, je vous propose de compléter l'effectif du personnel communal comme suit :

- 3 postes d'Adjudant-Chef,
- 14 postes d'Agent de Maîtrise,
- 19 postes d'Agent Technique Qualifié,
- 15 postes d'Agent Technique,
- 2 postes de Rédacteur Principal,
- 5 postes de Commis Principal,
- 5 postes d'Agent Administratif Qualifié.

Je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions des Affaires Générales et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 24 JUN 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

